



REUNION SUR L'AMENAGEMENT



DU TEMPS DE TRAVAIL

21/02/2019

La Direction a convoqué les organisations syndicales au sujet de l'accord sur l'aménagement du temps de travail. À la demande de FO, qui est représentatif à plus de 30% et qui est signataire de l'accord, un referendum sera mis en place pour les salariés afin de valider ou non celui-ci.

Rappel de l'accord :

▶ Congés payés annuel :

Lundi 29 juillet au vendredi 23 août. Reprise le lundi 26 août.

SD/VSD :

Vendredi 26 juillet au dimanche 18 août. Reprise le vendredi 23 août.

▶ 5^{ème} semaine de congés payés :

Lundi 23 décembre au mardi 31 décembre. Reprise le jeudi 2 janvier 2020.

SD/VSD :

Dimanche 22 décembre au dimanche 29 décembre. Reprise le vendredi 3 janvier 2020.

Le lendemain de Noël sera pris pour le dimanche 29 décembre.

▶ Pont du 8 mai :

Jeudi 9 mai : 20^{ème} congé payé 2019 (15 août).

Vendredi 10 mai : Fermeture de l'Entreprise à l'ensemble des salariés.

Pose d'un congé (Si le salarié n'effectue pas la démarche, la Direction prélèvera en priorité un congé reliquat ou si faute d'acquisition un autre congé sur un compteur jour).

▶ Pont de l'Ascension :

Vendredi 31 mai : Fermeture de l'Entreprise à l'ensemble des salariés.

Pose d'un congé (Si le salarié n'effectue pas la démarche, la Direction prélèvera en priorité un congé reliquat ou si faute d'acquisition un autre congé sur un compteur jour).

La CGT est non signataire de l'accord.

La CGT

Le 22 février 2019